



Commune de
Val-de-Travers

Chancellerie communale

Tél. direct 032 886 43 90
Télécopie 032 886 43 10
Courriel Chancellerie.VDT@ne.ch

**Aux membres du Conseil
général de Val-de-Travers**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

Par la présente, nous avons l'avantage de vous convoquer à la prochaine séance extraordinaire du Conseil général de Val-de-Travers, fixée au

**lundi 20 février 2012, à 20h00
à Noiraigue, Halle de gymnastique (au nord du Collège)**

avec l'ordre du jour suivant :

1. Appel
2. Correspondance
3. Procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2011
4. Nomination d'un membre à la Commission de gestion et des finances suite à la démission de M. Baptiste Hurni
5. Acceptation de 2 legs de Mme Esther Locher
6. Crédit de fr. 190'000.-- pour la mise à niveau de l'éclairage public des villages de Boveresse et Saint-Sulpice
7. Investissements et transactions immobilières liées au développement économique
8. Modification du plan d'aménagement de Buttes
9. Motions et propositions
 - a) Motion du groupe POP intitulée « Val-de-Travers, commune sans OGM »
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions

Dans l'attente de cette prochaine séance, nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, l'assurance de notre parfaite considération.

Val-de-Travers, 31 janvier 2012 CC/as

CONSEIL COMMUNAL

Annexes: - Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2011
- Rapports et arrêtés relatifs aux points de l'ordre du jour. **Le rapport et les arrêtés relatifs au point 7 « Investissement et transactions immobilières liées au développement économique » seront transmis à l'issue de la séance du Conseil communal du 7 février.**
- Mises à jour de l'annuaire officiel - 2 règlements modifiés